

Relais



Juillet / Août 2010

6

Jeunesse

Les laboratoires territoriaux pour la Jeunesse sont lancés

Marc-Philippe Daubresse, ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives, a souhaité donner **une nouvelle impulsion au processus d'expérimentation pour la jeunesse**, lancé en mars 2009, grâce à **la mise en place des laboratoires territoriaux pour la Jeunesse**.

À l'occasion d'un déplacement à Marseille, le 23 juin dernier, Marc-Philippe Daubresse, ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives a annoncé que l'agglomération marseillaise a été retenue pour accueillir le premier laboratoire territorial pour la Jeunesse, en raison de la qualité des expérimentations qui y sont menées et de la solidité des partenariats déjà engagés. Pour le ministre, **la démarche d'expérimentation sociale doit être conçue comme un laboratoire d'innovation très concret et comme une nouvelle méthode de gouvernance pour agir...**



© F. Ragot

...**pour la jeunesse.** 300 projets sont en cours de réalisation sur tout le territoire dans des domaines comme la lutte contre le décrochage scolaire, l'orientation, l'insertion professionnelle ou encore l'aide au permis de conduire. Les futurs laboratoires ont pour but de concentrer l'action sur les initiatives qui fonctionnent et qui mettent en œuvre les partenariats les plus efficaces. Ils doivent rassembler les expérimentations les plus structurantes, c'est-à-dire celles qui permettent de rendre plus sûr le parcours vers l'autonomie que suivent les jeunes, depuis la fin de la scolarité obligatoire jusqu'au premier emploi. Il s'agira d'être particulièrement attentif à la qualité de l'orientation ainsi qu'à l'accès au logement et aux soins.

Les laboratoires ont aussi vocation à associer davantage les entreprises et autres partenaires privés à la démarche expérimentale.

À côtés des partenaires actuels du Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse (FEJ), la Fondation Total et l'UIMM, qui participent respectivement à hauteur de 50 millions et 3 millions d'euros au FEJ, il s'agit de favoriser l'implication de nouveaux partenaires potentiels parmi les PME locales. Mis en place dans des agglomérations urbaines et des départements, y compris ruraux, les laboratoires sont des

territoires « test » où les expérimentations seront pilotées globalement, par un même acteur, pour concourir à un même objectif : agir pour la réussite des jeunes. À l'occasion de la visite à Marseille, le ministre a précisé que les discussions en cours avec les collectivités locales, les élus et l'ensemble des acteurs concernés permettront d'arrêter prochainement la liste des territoires qui, sur la base du volontariat, souhaiteront s'engager dans cette initiative.

Marc-Philippe Daubresse a précisé que le laboratoire de Marseille a pu être mis en place le premier grâce à la mobilisation des services de l'État et au soutien des collectivités locales, en particulier de la Mairie de Marseille. Trois expérimentations ont été sélectionnées en raison des solutions innovantes qu'elles apportent à des problèmes qui se posent à beaucoup de jeunes :

- **face au décrochage scolaire qui oblige plus de 120 000 jeunes chaque année en France à interrompre leur formation initiale,** le laboratoire soutient la plateforme partenariale de lutte contre le décrochage scolaire mise en place conjointement par la mission locale de Marseille et le rectorat d'Aix-Marseille;

- **face aux difficultés d'insertion sociale que peuvent rencontrer certains jeunes,** le laboratoire renforce leur projet professionnel par une aide à des actions de mobilité internationale engagées par l'association Eurocircle, avec l'appui de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale;

- **afin de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en Lettres et Sciences humaines,** le projet expérimental soutenu par le laboratoire permet l'accompagnement vers un contrat de professionnalisation.

Sélectionnées parce qu'elles apportent une réponse à un risque qui se présente à un moment-clé du parcours des jeunes vers l'autonomie, **ces expérimentations sont susceptibles d'être pérennisées à l'échelon territorial, voire national, dans le cadre des laboratoires.**

Ces laboratoires ont ainsi vocation à rapprocher expérimentations et dispositifs de droit commun en vue d'une mutualisation des moyens et d'une mise en synergie des acteurs, qui déplorent, souvent et à juste titre, un manque de coordination des politiques. ●

Marc-Philippe Daubresse, Thierry Saussez, Délégué interministériel à la communication, et Pierre Bellanger, président de Skyrock, ont lancé, le 17 mai, « Waka », une plateforme internet destinée aux jeunes.



L'objectif de cette plateforme est de proposer aux 15/24 ans un outil unique et personnalisable, qui leur permet de connaître l'ensemble des mesures mises en place par les pouvoirs publics et d'échanger sur des thématiques de la vie quotidienne. « Waka », qui signifie canoë en maori, est avant tout **un outil de navigation destiné aux jeunes leur permettant de s'orienter au sein de l'information**

publique. En fonction de son profil qu'il saisit dans « l'orienteur », l'internaute accède immédiatement aux mesures qui le concernent. La plateforme « mon-waka.fr » est également conçue comme un lieu d'échanges et de témoignages. Le lancement de « Waka » prend le relais de la Grande Consult', lancée le 6 avril dernier. Cette première consultation interactive a recueilli plus de 258 000 réponses et a donné l'occasion aux pouvoirs publics

d'identifier les principales attentes des jeunes internautes.

Libres de s'exprimer sur les thématiques publiques qui les touchent, les jeunes ont joué le jeu, considérant les pouvoirs publics comme un interlocuteur à part entière. À noter une forte participation aux sondages créés par les internautes eux-mêmes. Plus d'informations sur les sites www.mon-waka.fr et www.gouvernement.fr ●



Après la parution du décret du 12 mai 2010 relatif au service civique et d'une série d'arrêtés d'application aux journaux officiels du 13 mai et du 16 mai 2010, Marc-Philippe Daubresse, ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives, a ouvert, le 18 mai 2010, **le premier conseil d'administration de l'Agence du Service Civique** présidé par Martin Hirsch. Cette réunion a été l'occasion de définir les missions de l'Agence et de prévoir, notamment, la répartition des rôles en matière d'agrément entre l'Agence et ses délégués territoriaux, les préfets de région, ou par délégation les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. L'Agence du Service Civique est un **Groupe d'Intérêt Public (GIP)** qui réunit l'État, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et l'Association France Volontaires. Elle a pour mission de :

- **définir les orientations stratégiques** et les missions prioritaires du Service Civique ;
- **assurer la gestion des agréments et du soutien financier** apporté par l'État à l'accueil des personnes volontaires en Service Civique ;
- **promouvoir et valoriser le Service Civique** auprès, notamment, des publics concernés, des organismes d'accueil et d'orientation des jeunes, des établissements d'enseignement et des branches professionnelles ;
- **veiller à l'égal accès des citoyens** au Service Civique ;
- **favoriser la mise en relation des personnes intéressées** par un Service Civique avec les personnes morales agréées proposant un contrat de Service Civique ;
- **contrôler et évaluer** la mise en œuvre du Service Civique ;
- **mettre en place et suivre** les conditions permettant d'assurer la mixité sociale des bénéficiaires du Service Civique ;
- **animer le réseau** des volontaires et anciens volontaires en Service Civique ;
- **définir le contenu** de la formation civique et citoyenne.

Plus d'informations sur :

www.service-civique.gouv.fr ●



Les groupes se sont mis au travail

Trois groupes de travail se sont réunis régulièrement depuis début juin pour formuler des propositions concrètes sur des thèmes d'actualité : les « apéros géants », la consommation excessive d'alcool par les jeunes et l'image de la jeunesse.

Afin d'apporter une réponse immédiate et concrète aux questions soulevées par l'organisation « d'apéros géants » et de renforcer rapidement la prévention, Marc-Philippe Daubresse, ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives, a proposé, fin mai, qu'**une cellule de « réaction rapide » soit mise en place**, en lien avec les ministères concernés, les associations et les organisations de jeunesse et de prévention qui le souhaitent, **pour accompagner localement les apéros qui seront organisés**. Cette cellule pourra, par exemple, mobiliser en moins de 72 heures des équipes pour accompagner ces événements et assurer des actions d'animation et de prévention sur place, pendant la durée de l'apéro géant. L'intervention des partenaires associatifs devra notamment être définie en lien étroit avec les dispositifs mis en place par les préfetures.

Le phénomène des « apéros géants » pose également la question de la consommation excessive d'alcool par les jeunes (*binge drinking* notamment). Avec le soutien de Roselyne Bachelot, ministre

de la Santé et des Sports, un groupe de travail s'est réuni depuis la mi-juin, associant les professionnels du secteur de la santé, de la prévention et les associations de jeunes, pour **proposer des mesures permettant d'améliorer la prise de conscience des jeunes sur les risques liés à cette consommation régulière et excessive d'alcool** et de responsabiliser leurs actions, notamment dans le cadre festif.

Améliorer la place et l'image des jeunes

Composé de sociologues, de représentants des médias, d'associations d'étudiants et de jeunes, un troisième groupe travaille également sur l'image de la jeunesse. Un Français sur deux (49%) dit avoir un regard négatif sur la jeunesse, selon un récent sondage de l'AFEV, et les phénomènes type « apéros géants » ont pu contribuer à fausser, voire à caricaturer les pratiques, les attentes et l'image des jeunes. Ce groupe de travail va, dans un premier temps, tenter de **dresser un état des lieux de l'image des jeunes avant de formuler des propositions concrètes** pour améliorer la place et l'image des jeunes dans la société. ●

ZOOM SUR LE PRIX DE LA JEUNESSE 2010

En présence de Marc-Philippe Daubresse, ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives, et de Mathilda May, marraine de l'édition 2010, le jury jeunes a attribué, le 22 mai dernier, lors du Festival de Cannes, le « Prix de la Jeunesse 2010 » à Abbas Kiarostami, pour son film « Copie Conforme », film de la sélection officielle. Le jury jeunes a également décerné le prix « Regards Jeunes » à Xavier Dolan, pour son film « Les amours imaginaires ». Organisé par le Ministère de la jeunesse et des solidarités actives avec le soutien du Festival de Cannes, depuis 1982, le « Prix de la Jeunesse » a pour objectif de faire participer de jeunes cinéphiles à un festival reconnu comme un des plus importants. Il leur permet également d'y exercer leur regard critique, de vivre une réelle expérience collective, artistique et culturelle tout en favorisant leur accès à l'autonomie. « Le message ainsi délivré aux jeunes par l'attribution de ce Prix, c'est que leur avis compte ; en cela, il constitue un formidable vecteur d'initiative et de découverte d'un milieu professionnel », a souligné Marc-Philippe Daubresse. ●



Rapport VERCAMER

À l'issue de la mission parlementaire confiée à Francis Vercamer par le Premier ministre en octobre dernier, le député a remis à Marc-Philippe Daubresse et à Laurent Wauquiez, secrétaire d'État à l'emploi, son rapport sur le développement de l'économie sociale et solidaire. Ce rapport vient conclure un travail de réflexion et d'élaboration de préconisations qui a duré 6 mois, associant très largement l'ensemble des acteurs de ce secteur. Il comporte 50 propositions. L'économie sociale et solidaire constitue un secteur économique très dynamique, créateur de richesses et d'emplois. La DJEPVA a activement participé aux travaux de la mission.

Conseil du développement de la vie associative

Une réunion nationale du Conseil du développement de la vie associative s'est tenue le 4 mai 2010. Elle a été l'occasion de faire le bilan final de l'année passée et notamment du premier exercice de la déconcentration totale des crédits au niveau des services de l'État en Région. Elle a aussi permis au ministère de préciser que la promesse du Premier ministre d'augmenter de 30% les crédits du CDVA cette année serait tenue et que le CDVA devrait être réformé l'année prochaine.

Valorisation de l'activité bénévole

La DJEPVA mène différents travaux dans le prolongement de la conférence de la vie associative qui s'est tenue le 17 décembre dernier, sous l'autorité du comité de suivi, présidé par le ministre. Alors que le groupe déjà constitué sur la valorisation comptable du bénévolat et des contributions volontaires poursuit ses travaux, un autre groupe a été constitué en vue de caractériser les compétences acquises par les bénévoles au cours de leur engagement associatif régulier. Plusieurs représentants du monde associatif participent

aux travaux de ce groupe. Ce référencement apparaît comme un préalable indispensable à la reconnaissance et la valorisation de l'activité bénévole dans un contexte personnel, professionnel, voire dans un parcours de formation. Dans un second temps, une démarche de reconnaissance sera mise en place avec des organismes de recherche ou de certification.

Habilitation des organismes de formation BAFA-BAFD pour la période 2011-2014

Les organismes de formation qui souhaitent bénéficier d'une habilitation permettant l'organisation de sessions de formation conduisant à la délivrance des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 janvier 2014 doivent déposer leur dossier de demande avant le 15 septembre 2010.

Pour les demandes d'habilitation sur l'ensemble du territoire national auprès du :

Ministère de la jeunesse et des solidarités actives

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Sous-direction des politiques de jeunesse
Bureau DJEPVA A3
95, avenue de France
75650 PARIS cedex 13

Pour la ou les demande(s) d'habilitation limitée(s) à une ou plusieurs région(s) auprès de la ou les direction(s) régionale(s) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) concernée(s) :

<http://www.inet.jeunesse-sports.gouv.fr/sdJ/>

Tout dossier incomplet déposé après cette date sera considéré comme irrecevable. Les dossiers peuvent être retirés auprès des DRJSCS.

Contact : Mickaël LABORDE
(01 40 45 98 20)

Mise en place d'un document de politique transversale (DPT) « politique en faveur de la jeunesse ».

Pour la première fois, la réalisation d'un DPT « Politique en faveur de la jeunesse » a été inscrite dans la loi de finances initiale 2010 pour l'exercice 2011.

Il a pour objectif de présenter aux parlementaires l'effort global de l'État en faveur de la jeunesse. Le ministre chef de file est Marc-Philippe Daubresse et la DJEPVA est responsable de sa réalisation : le bureau des actions territoriales et interministérielles (DJEPVA A1) assure sa mise en œuvre opérationnelle, en lien avec le bureau des affaires administratives et financières (DJEPVA B3). Le processus menant à la réalisation des DPT est coordonné par la direction du budget du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. Les DPT doivent lui être transmis avant le 1^{er} septembre.

Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)

Le 7 mai 2010, l'Agence Française du Programme européen « Jeunesse en action », rattachée à l'INJEP, a quitté le site de Marly le Roi pour occuper de nouveaux locaux au 95 avenue de France, à Paris.

Relais



Bureau de la communication
95, avenue de France, 75650 Paris Cedex 13.
Internet : www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr
Directeur de la publication : Yves-Laurent Sapoval
Rédactrice en chef : Virginie Meunier
Responsable de la rédaction : Frédéric Ragot
frederic.ragot@jeunesse-sports.gouv.fr
Graphiste : Frédéric Vagney
Impression : IMAYE GRAPHIC